

## **Déclaration liminaire au CD du 10 avril 2014**

### **de la FCPE, Des élus du Conseil Général et Conseil Régional, de l'UNSA et des DDEN**

Les décret n° 2013-915 et décret n° 2013-914 du 11 octobre 2013 relatifs aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes âgés de moins de dix-huit ans et à la procédure de dérogation ont modifié les conditions d'accueil des lycéens pour les stages en entreprises et imposent désormais que l'agrément délivré par la direction du travail pour les entreprises accueillant des mineurs utilisant des machines dangereuses soit transmis à la direction des lycées.

La démarche louable de modifier la loi afin de renforcer la protection au travail des mineurs a obligé les entreprises à demander l'agrément, ce qu'elles oublièrent de faire les années précédentes. Cela a complexifié l'intégration de stagiaires en entreprises et a eu pour conséquences de reporter la période de stage pour les élèves des lycées professionnels faute d'entreprises d'accueil.

Cette obligation de contrôle par les inspecteurs du travail est jugée comme intrusive pour les entreprises alors qu'elle permet au contraire de sécuriser l'accueil des mineurs.

Cette difficulté n'est pas insurmontable et surtout ne doit pas peser face aux bénéfices escomptés pour le jeune et pour l'entreprise. A ce jour seules 200 demandes d'agrément ont été déposées alors que 1200 élèves sont potentiellement concernés.

Nous rappelons donc que cette mesure a pour vocation de protéger nos enfants mineurs et que ces contrôles doivent se faire dans le respect et l'intérêt de tous, stagiaires comme entreprises.

De plus, une concertation et un travail d'explication et d'information doivent être initiés rapidement afin de rétablir le climat propice à l'accueil de tous les lycées pour leurs stages.

En ce moment devant le CDEN des jeunes manifestent leur colère et leur inquiétude pour la validation de leur cursus.

Des solutions doivent être rapidement trouvées afin de répondre à leur demande plus que légitime d'être accueilli en stage.

Nos lycéens ont besoin des entreprises pour compléter leurs enseignements, pour obtenir leur baccalauréat. Mais aussi quels enrichissements pour les entreprises ! Transmettre des savoir-faire, préparer les emplois de demain, connaître les problématiques des jeunes, leurs attentes, leurs points de vue ...

Pour nos jeunes, l'avenir des emplois du Tarn est aussi dans ces choix-là.

